

## **DECLARATION DE KIGALI SUR LA SITUATION HUMANITAIRE EN AFRIQUE CENTRALE**

Nous, Ministres et Chefs de délégation des Etats membres du Comité consultatif permanent des Nations Unies chargé des questions de sécurité en Afrique centrale (UNSAC), réunis le 24 novembre 2023 à Kigali, à l'occasion de la cinquante-sixième réunion ministérielle dudit Comité ;

Profondément préoccupés par l'aggravation de la situation humanitaire dans la sous-région, résultant de conflits et des conséquences de l'urgence climatique et écologique. Aussi, conscients que ces conflits prolongés ont provoqué le déplacement interne de plus de millions personnes dans différents pays, il en est de même des réfugiés présents actuellement dans six pays, à savoir la République Démocratique du Congo, la République du Congo, la République du Tchad, la République du Cameroun, la République Centrafricaine, et la République du Rwanda ;

Prenant note de la profonde préoccupation exprimée par les Chefs d'Etat et de Gouvernement face à la crise humanitaire persistante dans la sous-région telle qu'elle a été déclarée en février 2023 à Kinshasa lors de la XXII<sup>ème</sup> session ordinaire de la Conférence des Chefs d'Etats et de Gouvernement de la CEEAC ;

Prenant acte de la décision de créer une agence humanitaire de l'Union africaine, telle que voulue par les Chefs d'Etats et de Gouvernement de l'UA, lors du Sommet Humanitaire Extraordinaire et la Conférence des Donateurs, tenus du 23 au 27 mai 2022, à Malabo en République de Guinée Equatoriale, de la communauté internationale et des Etats membres.

Saluant les efforts de la communauté internationale et des États membres face à cette problématique et se félicitant à cet égard de la mise en œuvre d'une aide humanitaire multisectorielle ;

Soulignant l'impérieuse nécessité d'une étroite collaboration entre les États membres et d'un renforcement de partenariats avec toutes les parties prenantes sur les questions liées à la sécurité et de développement, afin de trouver des solutions pérennes aux problèmes humanitaires qui touchent la sous-région ;

Tenant compte des principes fondamentaux du droit humanitaire international, tels qu'énoncés dans les quatre Conventions de Genève du 12 aout 1949, ainsi que les deux instruments complémentaires de 1977 et 2005 ;

Déclarons ce qui suit :

1. **Engageons-nous** à renforcer le cadre institutionnel et normatif interne et sous-régional pour répondre aux questions liées à la crise humanitaire, tout en encourageant un développement socio-économique avec le soutien de la communauté internationale ;
2. **LANÇONS** un vibrant appel pour l'adoption d'une doctrine et d'une politique communautaire sur les questions humanitaires visant à promouvoir la sécurité humaine dans notre sous-région, notamment l'adoption d'un *protocole additionnel au traité révisé de la CEEAC spécifique* prévoyant un mécanisme régional de suivi de sa mise en œuvre, de la création d'une *agence régionale de coordination et d'action humanitaire* ;
3. **Recommandons** la création, avec l'appui des Etats membres, d'un **Fonds de solidarité humanitaire**, en tant qu'instrument financier de l'architecture de réponse humanitaire communautaire, conformément à l'appel lancé à la XXII<sup>ème</sup> session ordinaire de la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement de la CEEAC en vue de créer un fonds de solidarité pour les victimes, financé par une contribution spéciale des Etats membres ;
4. **Plaidons** en faveur d'une action urgente de la communauté internationale, appelant les différents partenaires et bailleurs de fonds à poursuivre leurs efforts d'accompagnement et à apporter une contribution complémentaire en urgence pour répondre aux besoins croissants, tout en garantissant une répartition équilibrée des fonds entre les différents secteurs en vue de relever ces défis ;
5. **Appelons** à la protection des civils et du personnel humanitaire et encourageons le respect du droit international humanitaire ;
6. **Exprimons** notre gratitude envers le Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale (UNOCA), le Bureau de la coordination des affaires humanitaires (OCHA) et le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés (UNHCR), pour leur soutien et accompagnement dans la gestion des questions humanitaires ;
7. **Exhortons** à l'opérationnalisation de l'Agence humanitaire de l'Union Africaine ;
8. **Partageons** la proposition de la CEEAC et de l'UNOCA d'organiser un **forum humanitaire d'Afrique centrale** pour faire l'état des lieux des différentes situations, des politiques, stratégies et mesures relatives aux réfugiés, demandeurs d'asile et personnes déplacées dans notre espace sous-régional et communautaire.

9. **Saluons** le lancement à Bangui le 31 octobre 2023, de la **plateforme pour la protection des personnes déplacées de force en lien avec la crise centrafricaine**, et les solutions pour y faire face, a l'occasion d'une importante réunion ministérielle tenue sous le haut patronage de son Excellence Faustin Archange TOUADERA, Président de la République Centrafricaine ; et **exprimons** notre soutien à ce mécanisme sous-régional, en droite ligne de la Déclaration de Yaoundé d'avril 2022 sur le même objet.

Fait à Kigali, le 24 novembre 2023.